



Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé Publique, Volume (2) N 2

ISSN: 1987-071X e-ISSN 1987-1023

Reçu, 20 Avril 2020

Accepté, 23 Juillet 2020

Publié, 29 Juillet 2020

<http://revue-rasp.org>

Recherche

Les conditions de vie dans les logements sociaux au Mali : une étude de cas des cités : des 1008,320 et 501 de Yirimadio de 2012 à 2019.

Dr Balla DIALLO baldiallo@yahoo.fr

Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS), Bamako- Mali.

Résumé

L'analyse des conditions de vie des ménages pauvres dans les logements sociaux a permis de dresser des résultats : le droit au logement est reconnu comme droit fondamental mais sa gestion effective dans les cités demeure problématique. La qualité physique des logements sociaux est économique et même de standing par exemple les types f4., mais la qualité sociale de l'habitat des cités nommées ATTbougou par les Maliens est peu prise en compte à l'exception des f4. Les services de base pour les logements économiques sont peu respectés par les promoteurs immobiliers dans la réalisation et la construction. Les services d'hygiène sont insatisfaisants dans toutes les cités il en est de même pour la distribution d'eau potable par la SOMOGEP-sa. Le sentiment d'insécurité prévaut dans la perception des ménages bénéficiaires de logement.

Mots clés : condition, logements, déchets, solides, liquides, insécurité, bénéficiaire, insalubrité, Mali.

Absract

Analysis of the living conditions of poor households in social housing has made it possible to draw results: the right to housing is recognized as a fundamental right but its effective management in cities remains problematic. The physical quality of social housing is economical and even of high standard, for example the f4 types. But the social quality of the habitat of the cities named ATTbougou by the Malians is little taken into account with the exception of f4. The basic services for economic housing are little respected by real estate developers in the realization and construction. The hygienic services are unsatisfactory in all the cities, the same is true for the distribution of drinking water by SOMOGEP-sa. The feeling of insecurity prevails in the perception of households receiving housing.

Keywords: condition, housing, waste, solid, liquid, insecurity, beneficiary, unhealthy, Mali.

1. Contexte Introductif

Au Mali, les populations bénéficiaires de logements sociaux constituent une communauté appelée « habitants de cités-dortoirs ou de nouveaux citadins de logements décents ». Pour certains détracteurs, ils constituaient une population habitant dans des poulaillers. Cependant, dans la mentalité des bénéficiaires ; « le Mali, c'est Bamako ». Aussi devient-t-on Bamakois, c'est-à-dire urbain dès lors qu'on a un toit pour soi.

Les logements sociaux correspondent à ce qui est appelé Habitat à Loyer Modéré (HLM), en France et à Dakar au Sénégal. L'accès à ces logements ne constitue pour ceux-ci qu'une étape transitoire et souligne leur volonté et leur motivation pour bénéficier de meilleures conditions de vie. Cette situation témoigne d'une ascension sociale pour ces bénéficiaires de logements sociaux. Le droit au logement apparaît donc comme un élément d'insertion sociale à Bamako.

Les conditions de vie en milieu urbain dépendent essentiellement de la qualité des services urbains rendus. Cependant, malgré les efforts fournis par l'État dans l'amélioration des équipements et des infrastructures de base au sein des logements sociaux ; les conditions de logement et d'hygiène des bénéficiaires demeurent encore critiques que celles qu'ils vivaient jadis en location ou dans les bidonvilles.

En effet, sur le plan culturel et comportemental, une survivance des anciennes habitudes semblait maintenir les nouveaux bénéficiaires dans leur mode de vie antérieur. L'abandon des habitudes anciennes qu'exigent les nouvelles résidences des bénéficiaires sont à la base selon plusieurs enquêtés des changements de conduite et de la dégradation de l'environnement social dans ces logements sociaux.

L'enquête a analysé les conditions de vie de 915 enquêtés tous bénéficiaires de logements dans les cités des 1008, 320 et 501. Ces 915 enquêtés représentent 50,02% de l'ensemble des occupants des nouvelles cités de résidence en commune VI.

Le choix de la Commune VI se justifie par le fait qu'elle est seule à abriter ces types de logements sociaux. Située au sud-est du District de Bamako, la commune VI couvre une superficie de 94 km² et abrite 627819 habitants en 2018 recensement Mairie de la commune VI. Elle demeure la plus vaste des communes et dispose d'une forte potentialité foncière.

2. Matériel et méthodes

Les données quantitatives et qualitatives recueillies au cours de cette enquête menées entre 2012 et 2019 témoignent de notre démarche d'investigation sur les différents sites. Pour réaliser l'étude, des entretiens individuels en face à face ont été menés avec les bénéficiaires de chaque cité. L'étude a sélectionné de façon aléatoire 10% des bénéficiaires de chaque cité pour disposer d'un échantillon représentatif de 915 répondants.

Il convient de préciser que les personnes retenues pour les entretiens étaient toutes présentes et occupants de logements sociaux. L'enquête s'est déroulée en trois phases :

1. La première phase a porté sur les conditions de vie des familles dans les logements ;
2. La deuxième a été consacrée à la lutte contre l'insalubrité, des entretiens auprès des populations bénéficiaires de logements sociaux et des Groupements d'Intérêts Economiques (GIE) ;
3. La troisième phase a conduit à l'analyse des appréciations auprès des personnes sur l'insécurité, la crise d'eau et d'électricité dans les logements.

Les entretiens ont été transcrits et dépouillés suivant la technique d'analyse de contenu. Les résultats quantitatifs ont servi à la construction de tableaux. L'enquête s'est réservée de garder l'anonymat des acteurs et personnes ressources par des pseudonymes.

Cependant, une faible proportion des bénéficiaires de logements a décliné leur contribution face à la gestion de l'insécurité, affirmant que ce volet est l'affaire de la police donc, ils ne se sentent pas intéressés par cette question. L'étude a estimé que les enfants de ces personnes étaient soupçonnés d'être en coalition avec les vagabonds venant d'ailleurs.

3. Résultats

L'étude a permis de mettre en avant des résultats : En passant de l'habitat locatif ou du bidonville à une maison descente de type économique, les bénéficiaires ont conservé leur habitude et même renforcé leurs liens communautaires en créant des associations une fois installé dans les cités. Les trois citées enquêtées sont construites à Yirimadio en commune VI et se répartissent ainsi :

- i) Les logements de type f2 au nombre de 949 soit 51,88% des logements;
- ii) Les logements de type f3 avec un effectif de 860 soit 47,02% des logements ;
- iii) Les logements de type f4 couvrant 20 soit 27% des logements uniquement au niveau des 501.

Tableau I situation des logements sociaux

Types	Effectif	Pourcentage
F2	949	51,88%
F3	860	47,02%
F4	20	1,09%
Total	1829	100%

Source : enquête de terrain

3-1 Les conditions de vie des familles dans les logements sociaux

Après une étude de la taille des ménages dans les logements, les résultats ont permis le constat suivant : sur 100 logements observés plus de 97 sont occupés par 10 à 13 personnes. Par conséquent, l'enquête a décidé de garder 10 personnes par ménage dans chaque logement.

Les types de logements sociaux sont conçus en fonction des conditions socio-économiques du marché et non les conditions socioculturelles des populations. Les prix de cession sont fixés suivant les types de maison choisie. Par exemple : les logements de type f2 sont à 6 600 000f CFA, les f3 à 9 300 000f CFA et les f4 à 11 100 000f CFA. L'enquête a concerné les types suivants :

- logements de type **f2** d'une superficie de 42,51m² comportant un bâtiment principal de 38,37m² avec 2 chambres, un magasin, une véranda et une toilette moderne externe de 4,14m². Cette catégorie comprenait 949 logements sociaux soit 51,88% ;

Cette catégorie de logement de type f2 était occupée par 10 personnes dont le chef de famille, sa ou ses femmes, les enfants et les proches parents. Dans ces logements la taille des chambres et des toilettes ne donne pas une vie paisible.

Les conditions socioculturelles ne permettant pas aux occupants de partager la même chambre avec les parents donc il devient une obligation pour ces bénéficiaires de construire des annexes. Ceci constitue des problèmes, car les échéances au niveau de la banque plus les autres dépenses attendent. Avoir un logement décent, tel est l'objectif de tous les postulants ; malheureusement les

nouveaux locataires des f2 des cités à l'étude ne sont pas satisfaits de leurs conditions de vie. Les difficultés de chambres, de toilettes externes constituent des charges supplémentaires alors que les revenus sont insuffisants.

Tableau n°2 répartition des installations des chambres et des WC dans les f2

Type de logement	Nombre d'occupant	Nombre de chambres	Moyenne de personne par chambre	Nombre de WC	Moyenne de personne par WC
F2	10	2	5	1	10
total	10	2	5	10	10

Source : enquête de terrain

- logements de type **f3** d'une superficie de 67,09m² comprend : un bâtiment principal d'une surface de 62,95m² avec un salon, deux chambres, une véranda, une terrasse et une toilette moderne interne de 4,44m². Ils sont au nombre de 860 logements soit 47,02%;

De même que les f2, les types de logements f3 comprennent 2 chambres, une toilette mais cette fois interne. L'étude a considéré la même taille d'occupation des chambres et des toilettes.

Ces nouveaux locataires sont contraints à la construction d'annexes et de toilettes externes pour les proches. Un des bénéficiaires a commenté une déclaration de René Ballain (2008) qui dit ceci « Nous sommes loin de l'ambition affichée par la loi du 6 juillet 1989 qui affirmions la liberté de choix pour toute personne de son mode d'habitation, grâce au maintien et au développement d'un secteur locatif et d'un secteur d'accession à la propriété ouverts à toutes les catégories sociales »

Tableau n°3 répartition des installations des chambres et des WC dans les f3

Type de logement	Nombre d'occupants	Nombre de chambres	Moyenne de personne par chambre	Nombre de WC	Moyenne de personne par WC
F3	10	2	5	1	10
total	10	2	5	10	10

Source : enquête de terrain

- Logements de type f4, avec une superficie de 112,672 m², comprennent : trois chambres, deux toilettes internes de 03,36 m², deux terrasses, une cuisine et un couloir d'accès. Les f4 sont au nombre de 20 soit 1,09%.

Contrairement aux deux précédents, les logements de type f4 comprennent : trois chambres, deux toilettes internes, une cuisine. En considérant la même taille de famille les résultats donnent ceci :

Les installations sont satisfaisantes ici car la répartition semble commode que chez les f2 et f3. Les conditions de logement reflètent l'esprit de la citation de René Ballain (2008) cité plus haut. L'accès au logement de type f4 a permis à ces familles d'améliorer leurs conditions de vie, mais également de retrouver comme les précédents un accès courant à l'eau et à l'électricité. L'occasion pour ces familles de retrouver avec des conditions de vie dignes et pour les enfants de grandir, d'étudier dans un environnement sain et sécurisé.

L'étude encourage de tel projet de construction de logements décents de type f4 qui correspond socialement à la taille des familles. En d'autres termes, le type et l'implantation du logement, son environnement traduisent certaines formes de consommation et de mode de vie que les bénéficiaires doivent comprendre en fonction des situations socio-économiques locales. Cela est valable pour tous les locataires de logements sociaux. Sur quels modes se développent des sociabilités locales ou se créent de nouvelles solidarités ?

Tableau n°4 répartition des installations des chambres et des WC dans les f4

Type de logement	Nombre d'occupant	Nombre de chambres	Moyenne de personne par chambre	Nombre de WC	Moyenne de personne par WC
F4	10	3	3,33	2	5
Total	10	3	3,33	10	5

Source : enquête de terrain

3-2

La lutte contre l'insalubrité dans les cités et

l'entretien avec les occupants et des GIE.

3-2-1 la lutte contre l'insalubrité dans les cités

La lutte contre l'habitat insalubre et le logement indécemment font l'objet de plusieurs débats politiques et publics. Selon **Françoise Lefèbre** et **Martine Delille** ce débat fut initié, par le rapport « Expertise concernant les édifices menaçant ruine et les immeubles et îlots insalubres » de Nancy Bouché(1). Cette question de l'insalubrité des logements a fait l'objet de multiples interventions et propositions de parlementaires dans le cadre du vote de la loi « solidarité et renouvellement urbain » (SRU) du 15 décembre 2000 dont le texte définitif prévoit un nouveau cadre d'action pour favoriser la décence du logement en respect de la dignité humaine.

3-2-1-1 les sources de l'insalubrité dans les cités

En passant du bidonville à un logement économique décent, les bénéficiaires ont voulu occidentaliser leur habitude tout en modifiant leur cadre de vie environnemental. L'accès à ces logements a été pour eux une étape transitoire et souligne leur volonté et leur motivation pour bénéficier de meilleures conditions de vie.

Leur volonté a été favorisée par l'octroi de poubelles au moment de la remise des clés de leur nouvelle résidence. Une fois installé, les nouveaux locataires de logement se sont livrés à des conduites exotiques : l'aménagement des parcelles de fleurs dans chaque ménage, l'achat de raccords de longueur considérable, l'engagement de fleuriste etc.

Les rivalités étaient observables suivant les revenus des bénéficiaires. Quelques années après, les forêts de fleurs faisaient place à un désert qui ne dit pas son nom. Cette situation a considérablement motivé l'enquête sur les conditions de vie dans les cités des 1008, 320 et 501 logements sociaux. Les fleuristes passaient chaque mois pour tailler et élaguer les arbustes qui ornaient les maisons. Malheureusement, le gouvernement n'avait pas prévu d'opérateur de ramassage d'ordures. L'assainissement des cités était au compte des bénéficiaires de logement. Des tas d'ordures jonchaient les rues faute d'évacuation et l'odeur de ces pourritures commençait à rendre la vie insupportable dans maintes cités.

Pour la circonstance des associations de ramassage d'ordures furent créées au niveau de chaque cité sur fond de rivalité. Ces associations ont été tous mal gérés par les différents comités de gestion. Les bénéficiaires qui œuvraient dans le secteur privé se sont rués vers la mairie de la commune VI à la recherche de Groupements d'Intérêts Economiques (GIE). Les coûts de ramassage d'ordures des GIE et d'évacuation des eaux usées sont liés à la distance qui sépare les cités au lieu de dépôt ; cela fut encore un problème pour beaucoup de ménages à faible revenu. Les GIE ont pris du temps pour réagir car il faut beaucoup de clients pour tirer d'affaire.

En plus des déchets solides, les ménages déversaient chaque jour les eaux usées provenant des lessives et des linges. Par crainte de remplir les fosses septiques les femmes et leurs aide familiale ont préféré les caniveaux comme lieu d'évacuation de ces eaux qui en stagnant donnaient une odeur nocé abonde.

Pendant cette période, les plus nantis ont engagé des charretiers qui sous-traitaient avec les moyens riches. La capacité de ramassage des charrettes était minime par rapport au volume de déchets dans les cités. L'enquête a analysé les conditions de vie insalubre de 915 bénéficiaires sur les sites des 1008, 320,501 logements sociaux. Ces 915 familles représentent 50,02% de l'ensemble des occupants des nouveaux locataires.

Tableau n°5 appréciation des enquêtés sur la gestion des forêts de fleurs.

Appréciations	Fréquence	Pourcentage
Polluante	340	37,15%
Embellissante	55	6,02%
Coûteuse	520	56,83%
Total	915	100%

Source : enquête de terrain

Les appréciations étaient largement focalisées sur les conditions de gestion des forêts de fleurs. Ainsi, le contenu du tableau n°5 donne les résultats suivants :

- coûteuse : pour 520 soit (56.83%) répondants ;
- polluante : pour 340 soit (37.15%) répondants ;
- embellissante : pour 55 soit (6.02%) répondant.

Dans les trois cités entre 2012 et 2019 ; les nouveaux locataires qui avaient adopté une vie à l'image des habitants de logements économiques ont fourni des résultats contraires à leur volonté. La fréquence la plus forte est celle liée à l'entretien des fleurs soit 56.83% des enquêtés. Par rapport à la pollution, l'enquête a recueilli ceci : 37.15% ont affirmé que les plantes à fleurs constituaient l'unique moyen pour embellir les habitations. Mais ils trouvaient qu'en plus de l'ornement, la pollution de l'environnement augmentait surtout après chaque opération du fleuriste.

Cette situation a permis à l'enquête de conclure que les logements sociaux ne constituent pas un havre de paix comme l'avaient pensé certains bénéficiaires à revenu faible.

Tableau n°6: Perception sur les facteurs explicatifs de la prolifération des déchets solides dans les cités des 1008, 320 et 501.

Facteurs explicatifs de la prolifération des déchets solides	Salariés	Non salariés	Total
Insuffisance d'informations	49	70	119
Coût de ramassage	150	540	690
Qualité	85	21	106
Total	284	631	915

Source : enquête de terrain

L'analyse de la perception sur les facteurs explicatifs de la prolifération des déchets solides dans les cités des 1008,320 et 501 donne les résultats ci-après :

- insuffisance d'informations 119 répondants soit 13% dont 49 salariés et 70 non salariés ;
- coût de ramassage 690 enquêtés soit 75,40% avec 150 salariés et 540 non salariés ;

- qualité de ramassage 106 bénéficiaires soit 11,58% comprenant 85 salariés contre 21 non salariés.

Cependant, les non-salariés ont majoritairement exprimé 68,96% contre 31,03% de salariés. On constate au niveau des différentes réponses des écarts considérables. La forte proportion des non-salariés serait liée à leur statut social autrement dit la non stabilité des revenus liée aux règles du marché. Par contre, les salariés présentaient une faible fréquence qui serait due à la stabilité des salaires depuis l'avènement de la démocratie, en 1992, au Mali. L'enquête estime que les bénéficiaires n'ont pas totalement abandonné les habitudes des bidonvilles.

Tableau n°7 : Perception sur la gestion des déchets solides par **OZONE Mali**.

Perceptions sur la gestion des déchets solides par OZONE Mali	Fréquence	Pourcentage
Très satisfait	28	3,06%
Peu satisfait	42	4,59%
Moyen	845	92,45%
Total	915	100%

Source : enquête de terrain

La lecture du tableau n°7 donne :

- 845 enquêtés soit 92.45% de répondants affirmaient leur état d'insatisfaction par rapport aux services d'OZONE Mali ;
- 42 bénéficiaires soit 4,59% sont peu satisfaits des prestations du service ;
- 28 répondants soit 3,06% ont exprimé leur satisfaction.

L'enquête après analyse estime que cette société n'a pas pu jouer pleinement ses prérogatives dans les cités à l'étude. Le constat est même généralisable à l'ensemble de la ville de Bamako.

Tableau n°8 : Perception sur les facteurs explicatifs de la mauvaise gestion des déchets liquides

Perceptions sur les facteurs explicatifs de la mauvaise gestion des déchets liquides	Fréquence	Pourcentage
État des fosses	828	90,49%
Coût de vidange des camions	72	7,86%
Qualité de vidange des camions	15	1,65%
Total	915	100%

Source : enquête de terrain

Ce tableau donne la perception des bénéficiaires sur les facteurs explicatifs de la mauvaise gestion des déchets liquides. Ainsi, trois appréciations différentes ont été constatées :

- état des fosses : pour 828 soit 90,49% répondants ;
- coût de vidange des camions : pour 72 soit 7,86% répondants ;
- qualité de vidange des camions : pour 15 soit 1,65% répondants.

Comme les déchets solides, les fluides, sont aussi mal gérés dans les cités. La raison fondamentale de cette situation est due aux opérateurs immobiliers ayant en charge la construction des logements sociaux. Les services de base semblent être négligés en l'occurrence ; la profondeur des fosses. Les services liés à l'évacuation des déchets liquides relèvent de la nature du contrat que les bénéficiaires contractent avec les GIE. Il en est de même pour les qualités de vidange.

En somme, l'enquête conclut que les sociétés en charge de la construction de logements sociaux n'ont pas respecté les normes liées aux équipements urbains pour les types de logements qu'ils

construisaient. Par conséquent, l'étude a constaté ceci : des tuyaux qui s'ouvraient sur les caniveaux ; les aides familiales qui déversaient les eaux usées dans les caniveaux et à même le sol dans les carrés. Par conséquent, dans le milieu Bambara, on dit « *quant un homme valide marche sur les traces provenant d'eaux usées de cuisine, perd petit à petit sa validité sexuelle* ».

3-2-1-2 Entretien avec les occupants des logements sociaux

Entretien avec Geod, bénéficiaire de f3 dans les 1008 logements sociaux

Je suis chrétien, notre communauté connaît l'importance des fleurs dans la vie des personnes : en l'occurrence les mariages, rendre hommage à un mort, embellir les lieux de cérémonie pendant les fêtes nationales, les matchs de foot, etc.. En d'autres termes, l'âme humaine aime les fleurs, la verdure. Malgré les vertus de cette plante son entretien nous a poussés à balayer ce précieux trésor.

Entretien avec Ahmb, bénéficiaire de f2 aux 320 logements

Les nouveaux bénéficiaires de logements sociaux pensent qu'ils ont eu la bonne affaire de leur vie. Ils ont bénéficié d'un logement économique plus confortable que les résidences antérieures, mais dont l'entretien coûte plus cher environ à la taille du locatif privé. Pour madame Ahmb nous aimons bien les fleurs, mais s'il faut embaucher un fleuriste, arroger et payer chaque mois les échéances à la Banque, les coûts devenaient insupportables.

Entretien avec, AGo bénéficiaire des 320 logements, enseignant.

La pollution des cités est liée à la gestion des fleurs, à la conduite des aides familiales et à l'Etat. Beaucoup de bénéficiaires de logement ont adopté l'embellissement de leur logement par imitation des autres sans penser aux coûts liés à cette opération. Ils ont eu de sérieux problèmes à évacuer les ordures. En ce qui concerne l'État, pas de suivi au niveau des services d'hygiène. Les élus communaux n'encouragent pas les GIE dans l'exercice de leur fonction. Ils ne s'intéressent qu'à leurs taxes. A cela s'ajoute la prolifération des rats. Les cités ont été envahies par de gros rats à cause des forêts de fleurs.

Entretien avec Nob des 501 logements, elle est commerçante au marché des 1008

Mon intervention concerne l'obstruction des caniveaux, les eaux ne coulent plus normalement à cause des ordures provenant de la gestion des forêts de fleurs. Nous avons constaté aussi la prolifération des moustiques et de voleurs avec les plantes à fleurs. La chaleur est devenue insupportable avec ces fleurs dans les logements. Ces logements nous ont libéré des problèmes de location, mais leurs coûts d'entretien constituent d'autres charges supplémentaires : payer pour les fleurs, les camions vidangeurs, les coûts d'échéances à la banque, s'occuper des dépenses domestiques vraiment ATTbouyou n'est pas un havre de paix pour nous cadre moyen.

Entretien avec Daman bénéficiaire de logement type f4 des 501

Les logements de type f4 sont des résidences de haut standing dont la présence de fleurs demeure un accompagnant obligatoire. Comme le pensent certains, il croit que les fleurs nous accompagnent dans le bonheur et dans le malheur. Une vie sans fleur est une bibliothèque privée de bons livres.

Par rapport aux eaux usées les services d'hygiène doivent nous accompagner, malheureusement nos doléances sont restées sans suite et les tuyaux des fosses septiques communiquent toujours dans les caniveaux. Face à la qualité de logement acquis, les bénéficiaires doivent fournir encore des efforts pour supporter les dépenses supplémentaires liées à leur gestion. Les logements sociaux offrent un cadre de vie meilleure que le système privé si nous considérons les mesquineries des locataires. Ces logements constituent plus qu'un havre de paix.

3-2-2 l'entretiens avec les Groupements d'Intérêts Économiques (GIE)

Les cités devinrent alors des montagnes d'ordures çà et là, ce qui a motivé l'intervention des Groupements d'Intérêts Économiques. Parmi ces (GIE), on pouvait citer « Nogo Tana » dirigé par **MC**, « Barabatte » de madame **FB** et **OZONE Mali** une société marocaine de ramassage d'ordures.

Entretien avec Prince propriétaire du GIE Nogo Tana, bénéficiaire de logement aux 320.

Je suis opérateur de ramassage d'ordures et en même temps bénéficiaire de logement dans la cité des 320 logements sociaux. À la remise des clés le président, dans son discours, disait que les poubelles sont données aux bénéficiaires pour qu'ils puissent bien entretenir les logements. Pour amoindrir les charges, je n'ai pas cherché trop de bénéfice et nous avons commencé le ramassage à 1500f CFA la mensualité. Certains ont pensé que ce tarif est exorbitant alors à notre grande surprise, ils ont engagé des charretiers qui n'avaient pas de contrat avec la mairie.

Nous avons saisi les autorités communales pour la circonstance sans suite favorable. De nos jours, les charretiers se font rare, car ils ne peuvent pas aller jusqu'au dépôt désigné par la mairie. Les conséquences sont là, les cités sont insalubres, car beaucoup de femmes propriétaires de logements déversent très tôt le matin leurs ordures dans les fosses. Les bénéficiaires qui sont avec nous observent pour la plupart du temps à nous payer alors que la charge des prestations ouvrières n'attend pas. Avec 800 abonnés, nous pouvons tirer d'affaire.

En conclusion l'enquête a retenu que les bénéficiaires en totalité ne sont pas inscrits chez les GIE. Cela explique l'état d'insalubrité des cités. Prince n'a pas voulu nous communiquer le nombre de ces abonnés seulement l'analyse permet de comprendre qu'il n'a pas 800 abonnés sur 1829 propriétaires de logements sociaux. Pour la circonstance, l'étude n'a pas pu rencontrer la promotrice de « Barabate ».

Entretien avec quelques ouvriers d'OZONE Mali

Les ouvriers présents n'ont pas voulu qu'on émette des pseudonymes à leur intervention. L'enquête a pu retenir ceci : nous travaillons par ce que nous n'avons pas autre chose à faire. Des mois se passent sans salaires. Nous sommes là par ce qu'on a peur d'aller en chômage, cette situation d'attentisme de salaire n'est préférable que le chômage.

Cette étude nous a donc permis de tirer des enseignements sur cette société marocaine au Mali. Au plan national, le bilan d'OZONE Mali est négatif outre que les cités, toute la ville de Bamako connaît le mauvais résultat de cette société.

3.3. Perception des enquêtés sur l'accès à l'eau potable, l'électricité et à l'insécurité dans les cités

3-3-1 perception sur l'accès à l'eau potable et à l'électricité

Pendant les mois de mars, avril, mai et juin, les logements sociaux de Yirimadio connaissent une pénurie d'eau potable et d'électricité. Par conséquent l'Office Malien de l'Habitat n'a pas prévu de puits dans aucune cité. Les bénéficiaires de logements sont tous dépendants des services de la Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable (SOMAGEP-sa).

Tableau n°9 Perception des enquêtés sur les difficultés d'accès à l'eau potable et à l'électricité dans les cités

Etes-vous satisfaits des services de la SOMAGEP-sa et de l'EDM dans les logements sociaux de Yirimadio ?	Fréquence	Pourcentage
Oui	15	1,63%
Non	900	98,36%

Total	915	100%
-------	-----	------

Source : enquête de terrain

La lecture du tableau n°9 donne les résultats suivants :

-sur 915 enquêtés, 900 répondants soit 98.36% ont décliné leur insatisfaction sur les services de la SOMAGEP-sa et de l'EDM contre 15 soit 1,63%.

En effet, l'analyse de ces résultats atteste que la SOMAGEP-sa et l'EDM ne donnent pas satisfaction dans la distribution d'eau potable et d'électricité dans les cités et précisément au niveau des 1008 et 320 qui sont sur une hauteur pour l'eau.

3-3-1-2 la gestion de l'insécurité dans les cités

Pour les problèmes d'insécurité dans les trois cités l'enquête a recueilli des informations à la suite de l'entrevue suivante : Quelles appréciations faites-vous de l'insécurité dans les cités ?

Les discours tenus par les enquêtés faisaient état de l'insécurité liée aux vols, à la délinquance des enfants. Pour le cas des vols, les occupants se plaignaient de la fréquence de vol d'argent, de bijoux et de motos. Cette situation était liée à la hauteur des murs mitoyens. Selon eux, une fois aperçu, le voleur escaladait facilement les murs pour se trouver dans la famille voisine et ainsi de suite. Pour diminuer ces cas, les bénéficiaires en majorité ont augmenté la hauteur des murs, certains ont même construit en hauteur leur logement. D'autres plus nantis se sont associés pour engager des gardiens qu'on appelle « Lave garde ».

Par rapport à la délinquance des enfants, la consommation de drogue a connu un essor considérable. A cela s'ajoute le jeu de moto chaque dimanche soir sur l'auto-route qui sépare les 320 aux 501. Les jeunes ont épousé des comportements extraordinaires, ils défient souvent la police qui tente en vain de les dissuader.

4. Discussion

À travers les résultats obtenus force est de comprendre que la vie dans les logements sociaux de Yirimadio est loin d'être un havre de bonheur et de liberté. Ces problèmes que rencontraient les occupants étaient dus à leurs comportements et souvent à leur volonté de vivre en Occidental.

La survivance des anciennes habitudes dans les bidonvilles constituait une raison fondamentale de cette situation. Cela permettait d'expliquer la prolifération des déchets solides liés aux forêts de fleurs et à l'obstruction des caniveaux.

L'intervention des Groupements d'Intérêts Économiques, des charretiers et de la Société marocaine pour le ramassage d'ordures connue sous le nom OZONE Mali pouvait contribuer à l'assainissement des cités. Malheureusement, les cités connaissent encore des problèmes d'insalubrités.

Quant aux conditions de gestion des déchets liquides, les occupants des logements ont évoqué des situations qui sont dues à la qualité du travail effectué par les sociétés immobilières de construction. Selon eux, l'état des fosses septiques ne permettait pas de supporter la fréquence de vidange des camions.

Concernant l'insécurité, les bénéficiaires de logements sociaux de Yirimadio ont jugé que la fréquence de vol était liée à la hauteur des murs mitoyens. La délinquance des enfants et les jeux de motos défiaient souvent les patrouilles policières dans les cités situation que l'étude a condamnée.

5. Conclusion

Les conditions de vie dans les cités de Yirimadio sont émaillées de problèmes qui ont réorienté les rêves que ces nouveaux locataires avaient imaginés au moment de la remise des clefs. Les raisons fondamentales de cette situation étaient dues soit aux conditions de gestion des déchets solides,

liquides, soit aux problèmes de distribution d'eau potable et à l'insécurité. Il faut aussi signaler en plus de l'insécurité la délinquance des enfants.

Références bibliographiques

A. Bauer et X. Raufer, violences et insécurités urbaines, PUF, Collection « Que sais-je ? », 2002.

A. Raulin, Anthropologie urbaine, A. Collin, Collection U, 2008.

Bagré A., 2000. Aperçu sur le processus d'urbanisation et la gestion foncière au Burkina Faso : cas d'Ouagadougou, Conférence AITB, document non publié.

Banque africaine de Développement (BAD), Tunis, 2008 - *Selected statistics of african countries - Statistiques choisies sur les pays africains*. Tunis : BAD, DSES, DS, vol. XXVII, 300 p.

Boyer F., Delaunay D., 2009. OUAGA 2009 : Peuplement d'Ouagadougou et Développement urbain, Rapport provisoire.

Boyer, F., 2010. « Croissance urbaine, statut migratoire et choix résidentiels des Ouagalais : vers une insertion urbaine ségréguée ? » in Bertrand, M., Mobilité, pauvretés : les villes interrogées,

C. Avenel, Sociologie des quartiers sensibles, A. Colin, 2005.

C. Bachman, et **N. Leguenne**, Violences urbaine, A. Michel, 1996.

C. Ghora et Gobin. Villes et Sociétés urbaines aux Etats-Unis. A. Colin. 2003.

Collectif, 1992. Les enjeux des extensions urbaines à Ouagadougou (Burkina Faso), compte rendu de fin d'étude.

Compaoré G., 1993. « Succès et échecs de la rénovation urbaine à Ouagadougou (Burkina Faso) », Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, pp. 63-80.

Coquery-Vidrovitch Catherine, 1993 - *Histoire des villes d'Afrique noire. Des origines à la colonisation*. Paris : Albin Michel, 412 p.

Diouf Papa Babacar, 2009 - L'ingénierie économique et sociale dans les projets de lutte contre l'habitat insalubre à Dakar, Pikine et Guédiawaye (Sénégal). In : Le Tellier J. et Iraki A., (dir.) - *Habitat social au Maghreb et au Sénégal. Gouvernance urbaine et participation en questions*. Paris : L'Harmattan, p. 225-242.

Dubresson A. et Manou-Savina A., 1987 - *Abidjan côté cour*. Paris : Karthala-ORSTOM, 280 p.

Durand-Lasserre A., 1988. « Le logement des pauvres dans les villes du Tiers Monde. Crise actuelle et réponses », Tiers-Monde, tome 29, n°116, pp 1195-1214.

E. Goffman, La mise en scène de la vie quotidienne, Editions de Minuit, 1973.

F. Dubet et D. Lapeyronnie, Les quartiers d'exil, Le Seuil, 1992.

G. Ledrut, Sociologie urbaine,PU, 1973.

Geindre. François. Patrice Lançon. Le logement une priorité pour le XI plan. Paris : la documentation française ; 1999.p 100.

Philippe Bernard, Controverse sur le droit au logement à la conférence d'Istanbul ; Paris : l'Union Sociale pour l'Habitat, 2003 p 20.

H. Lefebvre, La révolution urbaine, Gallimard, Collection Idées, 1970.

J. Brun et C. Rhein, La ségrégation dans la ville, L'Harmattan, 1994.

J-M. Stebe, La crise des banlieues,PUF, Collection « Que sais-je ? »,n°9507,1999.

Jaglin S., 1995. Gestion urbaine partagée à Ouagadougou : pouvoirs et périphéries (1983-1991), Karthala-ORSTOM.

José Foyère, Une loi « Anti- Ghetto en Pointillé » ; le monde, 18 octobre 1930, novembre 20.

Le Bris E., 2000. « Ouagadougou : de l'immobilisme à l'entropie », in Dureau F., Dupont V.,

Lelièvre E., Lévy J.P. et Lulle T. (coord.), Métropoles en mouvement : une comparaison internationale, Anthropos et IRD, pp. 381-392.

Marie A., 1989. « Politique urbaine: une révolution au service de l'État », Politique Africaine, n°33, pp. 27-38.

Mbow Lat Soucabé, 1999 - Entre Plateau et Médina : un programme d'aménagement urbain à Dakar. L'expérience du réaménagement de l'îlot Petersen à Dakar. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Bordeaux, janvier-mars 1999, n° 205, p. 75-92

Ministère du logement, des Affaires foncières et de l'urbanisme ; Bamako ; stratégie de développement des villes du Mali : 28 janvier 2009.

Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat : Stratégie Nationale du Logement, Organisation et mise en œuvre.

Office Malien de l'Habitat ; Communication Verbale au Conseil des Ministres ; Bamako ; 2004.

Office Malien de l'Habitat ; Communication Verbale au Conseil des Ministres ; Bamako ; 2005.

Ouattara A. et Somé L., 2009. La croissance urbaine au Burkina Faso, rapport d'analyse des données du RGPH-2006, INSD.

Ouattara A., 1990. « Des lotissements aux cités : les facettes d'une politique de logement à Ouagadougou de 1960 à nos jours », in Le Bris E. et Giannitrapani H., Maîtriser le développement urbain en Afrique sub-saharienne, Actes du colloque international de Ouagadougou, 1er-5 octobre 1990, ORSTOM, pp. 510-519.

Ouattara A., 2005. « Gestion foncière et front d'urbanisation au Burkina Faso : le cas de Ouagadougou », in Coll J-L. et Guibbert J- J., L'aménagement au défi de la décentralisation en Afrique de l'Ouest, Presses Universitaires du Mirail, pp. 181-202.

Ouédraogo N. H., 1991. Aménagements urbains et spéculation foncière et immobilière à Ouagadougou de 1960 à nos jours, mémoire de fin de cycle, ENAM.

Somé B., 1982. La restructuration des quartiers spontanés à Ouagadougou : l'expérience de Wagadogo-Nonsin, rapport de stage en Urbanisme.

Sory I., 2013. « Ouaga la belle ! » Gestion des déchets solides à Ouagadougou : enjeux politiques, jeux d'acteurs et inégalités environnementales, Thèse de doctorat en Géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Osmont Annick, 1993 - La régularisation foncière à Dalifort (Dakar, Sénégal) ou comment se passer des communes. In : Jaglin S. et Dubresson A., (dir.) - *Pouvoirs et Cités d'Afrique noire. Décentralisations en question*. Paris : Karthala, p. 47-66

Salem Gérard, 1998 - *La santé dans la ville. Géographie d'un petit espace dense : Pikine (Sénégal)*. Paris : Karthala, ORSTOM, 350 p.

Sané Y., 2009 - *Les processus actuels de l'urbanisation dakaroise. Entre expansion et complexité de gestion. Enjeux de la périphérie Est*. Pessac : Thèse de doctorat, Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3, 375 p. + annexes.

Seck Assane, 1970 - *Dakar, métropole ouest-africaine*. Dakar : IFAN, 516 p., coll. « Mémoire de l'IFAN ».

Segaug Marion, Brun Jacques et Driant Jean-Claude, dir., 2003. - *Dictionnaire de l'habitat et du logement*. Paris : Armand Colin, 451 p.

Sénégal. Agence Nationale de la Démographie et de la Statistique (ANSD), 2012 - *Étude monographique sur les services immobiliers du logement à Dakar (EMSIL)*. Dakar : MEF-ANSD, 83 p.

Vernière Marc, 1973 - Campagne, ville, bidonville, banlieue : migrations intra-urbaines vers Dagoudane-Pikine, ville nouvelle de Dakar (Sénégal). *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, Paris, vol. X, n° 2-3, p. 217-243.

Web graphie : [www.Ohm mali.org.ml](http://www.Ohm.mali.org.ml). Consulté le 13/04 :2020.

© 2020 DIALLO, License BINSTITUTE Press. Ceci est un article en accès libre sous la licence the Creative Commons Attribution License (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0>)